mjc lillebonne

PROJET PEDAGOGIQUE

CENTRE DE LOISIRS

Table des Matières

I. La Maison de la Jeunesse et la Culture Lillebonne St Epvre

II. le centre de loisirs

III. Le Public

IV. Dispositifs pédagogiques

V. Cadre légal et sécuritaire

I. La Maison de la Jeunesse et la Culture Lillebonne St Epvre

Le Mouvement d'Éducation Populaire

Les Maisons des Jeunes et de la Culture s'inscrivent dans le courant de l'Éducation Populaire. La déclaration de Condorcet présentée à l'Assemblée Nationale en avril 1792, donne à l'éducation une finalité Démocratique et jette les bases de l'Éducation Populaire.

« L'instruction permet d'établir une égalité de fait et de rendre l'égalité politique reconnue par la loi. En continuant l'instruction pendant toute la durée de la vie, on empêchera les connaissances acquises dans les écoles de s'effacer promptement de la mémoire : on entretiendra dans les esprits une activité utile ; on instruira le peuple des lois nouvelles […] qu'il lui importe de ne pas ignorer. On pourra lui montrer enfin l'art de s'instruire par lui-même. ».

L'Éducation populaire est tout à la fois une philosophie de l'histoire, une configuration et un outil. Elle est au carrefour de l'Éducation permanente, de l'Éducation des adultes, de, l'Education ouvrière, de l'Animation socioculturelle et de l'économie sociale.
Luc CARTON, les défis de l'éducation populaire, ministère de la jeunesse et des sports, rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire, éditions ellebores 199, p21.

La MJC contribue à faire de chacun des citoyens actifs. Aujourd'hui, l'enjeu numéro un dans nos sociétés concerne l'accès et le décryptage de l'information pour la compréhension de l'environnement complexe qui nous entoure. Développer ces capacités de lecture et de réflexion est essentiel pour pouvoir trouver sa place.

Concernant la Jeunesse, voici les objectifs identifiés sur le projet d'accueil de la Jeunesse :

- Apprendre à se connaître et à développer des compétences (sportives ou d'expressions)
- Apprendre à se situer
- S'informer
- Avoir conscience du monde qui nous entoure
- Identifier les relais d'information
- Apprendre à partager

o Vie et projets collectifs et associatifs
o Echanges, débats et rencontres
o Apprendre à s'affirmer et à débattre
o Encourager l'échange et la décision collégiale (enfant-enfant ; adulte-enfant ; adulte-adulte

- Mieux comprendre le Monde qui nous entoure

o Découverte du Monde sous tous ses aspects : économique, sociologique, environnemental
o Aller à la rencontre de l'autre
o Ouverture à l'Europe

- Se préparer à la vie professionnelle

o Accueil de jeunes dans un stage
o Travail sur la pédagogie, les objectifs, l'évaluation, accompagner à l'insertion dans la vie professionnelle

- Susciter les échanges intergénérationnels, permettant ainsi l'échange de savoirs, d'expériences, de regards…

OBJECTIFS EDUCATIFS

La MJC contribue à faire de chacun des citoyens actifs. Aujourd'hui l'enjeu numéro un dans nos sociétés concerne l'accès et le décryptage de l'information pour la compréhension de l'environnement complexe qui nous entoure. Développer ces capacités de lecture et de réflexion est essentiel pour pouvoir trouver sa place.

Les objectifs éducatifs de la MJC se déclinent ainsi :

- Favoriser la mise en place des conditions nécessaire à l'exercice d'une Démocratie vivante, encourageant l'initiative et la prise de responsabilité, permettant à tous de devenir des Citoyens Actifs et responsable
- Animer des scènes culturelles de proximités, des espaces d'éducation et de Loisirs associant les dynamiques artistiques, sociales et territoriales
- Contribuer au Vivre ensemble dans un partenariat actif avec les collectivités locales et territoriales, contribuant ainsi au développement culturel et au maintien du lien social
- Encourager aux expressions et pratiques culturelles, sportives et éducatives, afin d'apprendre à se connaître, à s'affirmer et à aller à la rencontre de l'autre

Ces objectifs visent à permettre aux enfants et aux jeunes des milieux les plus diverses :

- De Vivre ensemble

Ce qui implique de partager des valeurs républicaines, sociales et humanistes telles que la Tolérance, le Respect, la Solidarité, l'Égalité et la Liberté.

- De devenir acteur de leur propre développement
- Lui permettre de se connaître et connaître l'autre, tout en se situant dans le monde qui l'entoure.

« La MJC offre aux enfants la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes,
de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les Citoyens actifs
d'une communauté vivante. »

II. LE CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs, espace d'accueil et de convivialité, a une identité et une place dans la vie culturelle et citoyenne de la MJC Lillebonne. S'inscrivant dans des Valeurs d'Éducation Populaire, défendues par la MJC Lillebonne, le Centre de Loisirs tend ses actions vers le Vivre Ensemble, permettant aux enfants l'acquisition d'outils essentiels dans la pratique d'une Démocratie Vivante.

Notre démarche s'appuie sur la pédagogie de l'école nouvelle ainsi que sur le principe de participation de l'échelle de Hart. Ce courant défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. L'apprentissage de la vie sociale est considéré comme essentiel. L'éducation nouvelle met l'enfant au centre de ses apprentissages. C'est une pédagogie qui respecte l'enfant en tant qu'individu à part entière. Notre démarche sera fondée sur les valeurs de l'Éducation Populaire, que défend la MJC Lillebonne ainsi que la Fédération Française des MJC. Elle vise à mettre en place les conditions nécessaires à la pratique d'une Démocratie active, permettant aux enfants de devenir un Citoyen actif et responsable. Il s'agira de favoriser le Vivre Ensemble en mettant en place des dispositifs pédagogiques qui permettront à chacun de trouver sa place en tant qu'individu à part entière.

L'équipe pédagogique accompagne l'enfant vers son autonomisation au travers des temps de réflexions et d'actions ponctuelles et quotidiennes, afin de le préparer à son devenir de Citoyen. Il s'agira de lui permettre de se responsabiliser, d'être dans l'initiative et d'interagir avec les autres. L'encouragement au vivre ensemble lui permettra de se préparer à devenir un Citoyen actif d'une communauté vivante.
cf. Projet éducatif MJC Lillebonne.

Intentions éducatives

Notre but est de préparer les enfants et les jeunes à leur future vie de citoyen à travers des démarches évolutives et de participations actives, ce qui implique de vivre ensemble et d'acquérir de l'autonomie.
Travaillant avec deux groupes d'enfants: les 5-9 ans et les 10 à 14 ans, qu'on appellera ados, les axes pédagogiques ne sont évidemment pas les mêmes.

Objectifs pédagogiques

Favoriser le vivre ensemble

Ce qui implique de s'écouter, échanger, débattre, partager des savoirs, des connaissances, s'intéresser au monde qui nous entoure, connaître l'autre, d'être dans une pensée collective

Acquérir de l'autonomie

Ce qui implique de prendre des initiatives, d'être force de proposition, de s'expérimenter, de s'intéresser, de s'affirmer, d'être dans une démarche d'évolution, d'indépendance

Fonctionnement général

Périodes d'ouverture

Le centre de loisirs est ouvert :

- **les mercredis** de l'année scolaire, de 8h à 18h,
  pour les enfants de 5 à 12 ans
- les **vacances scolaires** de Toussaint, d'Hiver et de printemps, du lundi au vendredi, de 8h à 18h,
  pour les enfants 5-9 ans et les ados 10-14 ans
- les **grandes vacances** scolaires, de juillet à août, du lundi au vendredi de 8h à 18h,
  pour les enfants 5-9 ans et les ados 10-14 ans.

Formules d'accueil

- **les mercredis** : inscription en journée complète, demi-journée avec ou sans repas. Un seul groupe d'âge : 5 à 12 ans, en moyenne.
- **accueil pouce** : inscription à l'accueil pouce, permettant aux enfants participants à des activités au sein de la MJC, de bénéficier d'un accueil avant ou après leur activité, de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- **les vacances scolaires** : inscription en journée complète, à minima de 4 jours de présence dans la semaine ; inscription selon l'âge 5-9 ans ou 10-14 ans.

Nombre d'enfants accueillis

- les mercredis centre de loisirs : max 20 enfants par demi-journée
- accueil pouce : pas de limitation
- les vacances scolaires : max 20 enfants de 5 à 9 ans - club ados max 20 ados
- 2 animateur.ices référent.es dans chaque groupe d'âge.

Modalités d'accueil

Pour toutes inscriptions les parents devront remplir et fournir :

- une fiche de renseignement, contenant toutes les informations relatives à l'enfant, du responsable légal, des aides CAF ou non des familles, des conditions particulières à prendre en compte pour la facturation
- une fiche sanitaire de liaison
- une copie des vaccins à jours
- si la famille est allocataire CAF, une attestation du quotient familial

Vie quotidienne

Journée type

- 7h : désinfection des locaux et aération par le personnel d'entretien
- 7h45 : arrivée des animateurs et désinfection du mobilier
- 8h - 9h30 : arrivée des enfants / ados - temps en gestion libre
- 9h30 : Quoi de neuf? - Responsable de vie quotidienne
- 10h : départ en activité
- 11h30 : fin de l'activité - retour au calme - lavage des mains
- 12h - 13h : repas
- 13h - 14h : temps calme
- 14h : départ en activité
- 15h45 : fin de l'activité et lavage des mains
- 16h : goûter
- 16h30 - 17h : temps de retour au calme
- 17h - 18h : temps libre jusqu'au départ des enfants

L'accueil

C'est un moment privilégié dans la relation avec les enfants / ados, les parents, l'équipe d'animation. L'accueil est un temps de loisirs à part entière, où l'on propose des jeux de société, des moments de lecture, des petits jeux ou encore des dessins ou autres petites activités manuelles.

L'animateur se doit d'émerger l'enfant / l'ado sur la feuille de présence et l'accompagner vers une activité de son choix, en favorisant son autonomie et son intégration avec les enfants / ados déjà présents.

Sur les mercredis l'accueil a lieu dans la bibliothèque.

Durant les vacances scolaires, les 5-9 ans sont accueilli dans la bibliothèque, les 10-14 ans sont accueilli dans l'atelier bois. Si un 3ème groupe, de 8-9 ans est crée, l'accueil s'effectue en étuve 1, salle disposé sous la bibliothèque.

Les parents déposeront leurs enfants à l'accueil de la MJC ou directement dans leur salle d'accueil.
Les animateurs accueilleront parents et enfants, et recueilleront les différentes informations à prendre en compte durant la journée au centre. Ses informations sont reportées au /à la directeur.ice du centre de loisirs.

Le départ en activité

L'animateur encadre et anime les temps d'activités.
Avant chaque animation il veille à préparer en amont le matériel, à aménager son espace d'activité si besoin, à préparer, en cas de sortie, les fiches sanitaires et la trousse à pharmacie.
Les temps d'installation et de rangement de l'activité se feront avec les enfants / ados afin de les responsabiliser.

Avant chaque départ en activité, l'équipe d'animation veillera à la désinfection et à la propreté du lieu d'activité.

Repas et goûter

Avant chaque repas, l'animateur veille aux lavages des mains des enfants / ados.

Le repas se prend dans le réfectoire ou dans la cour extérieure selon le temps. Les enfants s'installent librement. Selon les périodes et la fréquentation des enfants / ados, le repas des 10- 14 ans s'effectue dans la salle instance.
Le goûter peu être pris en différé, selon les groupes d'âge.

Les enfants / ados ont pour consigne de goûter chaque plat et de choisir la quantité qu'ils désirent dans leur assiette. Ce choix vise à lutter contre le gaspillage alimentaire.
Les plus grands aideront les plus jeunes à se servir et à couper la viande.

A partir de cette année nous favoriseront un goûter "fait maison".
L'idée étant d'équilibrer les goûter avec des fruits de saison, des jus de fruits Bio, en cuisinant avec les enfants / ados. Préférant ainsi le fait maison plutôt que l'industriel.

Les animateurs sont en charge de sortir les plats du four et de transvider leur contenu dans des saladiers adaptés. Tous les enfants / ados participent au débarrassage de leur table.

Le personnel de service sera en charge de la désinfection des locaux, des tables et des chaises avant et après le repas. Ils sont en charge de mettre la table avant l'arrivée des enfants / ados .
La gestion des repas (vérification à la livraison de la commande, remise à température, prélèvement d'un plat témoin, service à table) sera faite par l'équipe d'animation.

Les sorties

Lors des sorties extérieures, les animateurs veilleront à respecter les règles de sécurité propre aux ACM. Ils seront en charge de préparer la trousse à pharmacie ainsi que le listing des présences avec le n° des parents. Il veilleront à préparer le matériel en amont, à prévoir de quoi s'hydrater ainsi que les casquettes.
Les règles de sécurité de déplacement seront rappelées aux animateurs avant chaque sortie.

Temps calme

Après chaque repas les enfants profiteront d'un temps calme. Celui-ci permet à l'enfant, alors en pleine digestion, de se reposer et de refaire le plein énergie pour l'après-midi.
Installés généralement dans une salle dédiée (bien-être), les enfants s'installent sur un tapis et prennent de quoi lire ou dessiner, pour ceux qui veulent, d'autres profitent de ce temps pour s''allonger et se reposer.

Pourront être proposée durant ce temps calme, des petites activités, telles que la lecture d'un conte, du théâtre d'ombre, de la relaxation ou autres.

Ce temps calme est aussi un temps où les animateurs se relais pour prendre leur pause.

Les Moyens

Humains

L'encadrement

L'encadrement du Centre de Loisirs est assuré par la Coordinatrice Enfance-Jeunesse de la MJC, Galbès Jennifer. diplômée d'un DEJEPS Animation sociale. Elle est secondée par un stagiaire BPJEPS en cours de formation qui assurera des fonctions de Direction durant la période des vacances d'été.

Nous avons un agrément jeunesse et sports pour un accueil de 200 jeunes, en comptant la surface de la MJC.

L'équipe d'animation : la coordinatrice jeunesse

- assure la fonction de coordination auprès du public enfants / ados
- assure la direction du centre de loisirs
- est responsable de l'équipe d'animation (direction, animation, personnel de service)
- assure les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion et d'évaluation afin de permettre à chacun des membres de son équipe de faire partie intégrante du Projet Pédagogique
- met en œuvre un dispositif permettant à son équipe de s'approprier le Projet Éducatif de l'organisateur, pour le décliner en Projet Pédagogique du séjour
- est la garante de la mise en œuvre de ce projet
- est force de proposition pour son équipe et les accompagne dans leur démarche de projet et d'actions pédagogiques
- accompagne les animateurs dans la mise en œuvre de leur activité en leur donnant les moyens nécessaire à sa réussite et son évaluation
- accompagne et évalue les stagiaires BAFA, Bac Pro Aepa, Bénévole dans leur parcours et leur pratique d'animation
- est identifiée comme assistante sanitaire

L'équipe d'animation : l'animateur.trice stagiaire

- L'animateur stagiaire est candidat au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ou en cursus Bac Pro Animation Enfants, Personnes Âgées
- il a les mêmes fonctions qu'un animateur titulaire du BAFA et fait partie intégrante de l'équipe d'animation
- A ce titre, il bénéficie des mêmes droits et doit répondre aux mêmes obligations que les autres animateurs
- Un animateur titulaire sera référent dans son accompagnement et devra le guider lors des temps d'activités
- Le Directeur l'accompagnera tout du long dans sa démarche d'apprentissage et dans son évaluation.

Son rôle :

- L'animateur stagiaire assure la sécurité morale, physique et affective des enfants accueillis
- dans le cadre de sa formation, il met en place un projet d'activité, en passant par toutes les phases de réalisation (analyse des besoins du public, objectifs visés, choix de l'outil, démarche, mise en œuvre et évaluation).
- il s'intéresse, se questionne, propose
- il participe à tous les temps d'évaluation avec la coordinatrice jeunesse et / ou le référent ados

Le personnel de service

- il veille au respect des règles d'hygiène et de propreté pour les repas et les locaux, selon le protocole d'hygiène mis en place
- il met en place la table et prend en charge les repas (réception des plats froid, remise en température)
- il se réfère à la coordinatrice jeunesse pour tous problèmes logistiques concernant les enfants / ados

Spatiaux et matériels

Spatiaux

Le Centre de Loisirs est implanté au sein de la MJC Lillebonne, au : 14 rue du Cheval Blanc, dans le quartier St Epvre à Nancy. Il a élu domicile dans l'ancienne bibliothèque de la MJC et l'ancien Atelier Bois.

De part sa situation géographique, la structure est "neutre", c'est à dire qu'elle n'est pas associé à un quartier en particulier, ce qui favorise la mixité sociale et culturelle. La spécificité de notre implantation au sein de la MJC est un facteur de rencontres culturelles et artistiques. En effet, la Maison de la Culture et de la Jeunesse est un lieu de rencontres et d'échanges, où se côtoient de nombreuses associations. Ce qui en fait une richesse culturelle à exploiter.
La MJC permet aux associations d'occuper les nombreuses salles de la MJC selon leurs besoins. Sont à disposition des enfants, une cuisine pédagogique, un dojo, un théâtre, une salle d'arts plastiques, une salle de danse, un gymnase, une salle de dessin, ainsi que d'autres salles selon la nécessité. Nous bénéficions également de deux cours extérieures communes aux usagers, ainsi que d'un réfectoire.

Le bureau de la coordinatrice jeunesse se trouve dans la cours extérieure et est accessible a tout moment par les animateurs et enfants. C'est aussi dans ce lieu que sont accueilli les enfants malades / blessés dans l'attente de leurs parents.

Le parc de la Pépinière se trouve a 10 minutes à pied de la MJC.

Matériels

- Le matériel est pensé en fonction des besoins des animateurs et des enfants / ados
- Une base de matériel fongible et sportif est toutefois à disposition dans la régie animateur. L'équipe bénéficie d'un espace documentation (journal de l'animation, livres de loisirs, fiches d'activités...) ainsi que d'un ordinateur connecté à internet, facilitant les recherches.
- Sont également à disposition un appareil photo et une imprimante couleur.
- A la fin de chaque séjour, un inventaire est fait afin d'effectuer le rachat du matériel manquant. Le matériel plus spécifique à certaines activités est pensé avec les animateurs avant chaque mercredi et vacances scolaires.
- Au fur et à mesure des séjours, nous avons constitué une ludothèque, en partenariat avec des éditeurs tels que "blue orange" mais également la caverne des gobelins, dans laquelle se trouve un vaste choix de jeux de sociétés adaptés à tous les âges et à disposition des enfants et des animateurs.
- Dans le même esprit, une bédéthèque et un mangathèque sont en accès libre dans les différents lieu d'accueil des enfants / ados.

L'équipe d'animation : référent.e Ados

- assure la sécurité morale, physique et affective des ados accueillis
- situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- participe à la mis en œuvre du Projet Pédagogique en cohérence avec le Projet Éducatif
- s'intéresse et applique le cadre réglementaire d'un ACM
- veille à construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les ados, qu'elle soit individuelle ou collective. Et préviens de toute forme de discrimination
- identifie et mets en œuvre des actions répondant aux besoins des ados
- mets en œuvre des actions à destination des ados
- organise et coordonne l'accueil ados en prenant en compte les spécificités de ceux-ci
- est dans une démarche participative et accompagne les ados dans leur démarche de projet
- accompagne les ados dans tout les temps de la vie du centre
- rend compte des actions mis en œuvre auprès des ados à la coordinatrice jeunesse

L'équipe d'animation : l'animateur.trice

- l'animateur assure la sécurité morale, physique et affective des enfants accueillis
- il situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- il participe à la mis en œuvre du Projet Pédagogique en cohérence avec le Projet Éducatif
- Il s'intéresse et applique le cadre réglementaire d'un ACM
- il veille à construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective. Et préviens de toute forme de discrimination
- il apporte, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les enfants sont confrontés
- il veille au bon développement des relations avec les différents acteurs éducatifs et notamment les parents
- il accompagne les enfants dans la réalisation de leurs projets
- il encadre et anime la vie quotidienne et activités du Centre

III. Le Public : les 5-9 ans

1. Caractéristiques générales

"L'enfant n'est pas qu'un enfant" François de Singly [1]

Enfant roi, enfant « chef de famille »... L'enfant a-t-il pris une place trop grande dans notre société ? Pour François de Singly, le processus d'autonomisation de l'enfant, que consacre le droit, est indissociable du développement de l'individualisme en Occident.

L'enfant a changé de statut au cours des dernières décennies, ce qui suscite craintes et incompréhensions. La plupart des écrits et des discours actuels sur le statut de l'enfant relèvent de la déploration. L'enfant serait « roi », privé de son enfance, en conséquence il faudrait rétablir l'autorité, remettre de l'ordre entre les générations, redéfinir les âges pour que les plus âgés assument leur âge (et leur autorité) et que les plus jeunes acceptent d'être petits. Une meilleure compréhension des changements du statut de l'enfant est nécessaire. La reconnaissance de l'enfant comme personne, comme individu, ne signifie pas que l'enfant est un adulte. Elle indique que le processus central des sociétés contemporaines occidentales - l'individualisation touche désormais aussi les enfants. La nature sociale de l'enfant, dans nos sociétés, est d'être double : être « petit » - c'est incontestable - mais aussi être un individu comme les autres méritant d'être traité avec le respect propre à toute personne.[2]

Le fait de reconnaître à l'enfant une identité qui ne se réduise pas à celle de « petit » signifie que, dès le plus jeune âge, l'enfant doit apprendre autre chose que l'intériorisation de son statut pour aussi devenir lui-même.
L'enfant est soumis à une autorité qui a pour but de lui apprendre à obéir à la raison ; l'éducation doit légitimement inculquer aux enfants les moyens de se séparer de leur être particulier et d'intérioriser les règles de la vie en société. La seconde modernité, à partir des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, marquée par le développement de la culture jeune, traduit l'importance d'un monde de l'enfant, reconnu par les adultes, et sur lequel ces derniers ont peu de légitimité à intervenir. L'important n'est pas de s'aligner sur ce qui est commun à tous mais de développer ce qui est propre à chacun. Le mot d'ordre est : « Deviens ce que tu es ! » Dans le cadre d'une éducation fondée sur ce principe, les adultes ne peuvent pas se limiter à imposer, à transmettre ; ils doivent aussi créer les conditions pour que l'enfant puisse, sans attendre d'être « grand », découvrir par lui-même ce qu'il peut être.

[1] François de Singly Professeur à l'université Paris-V, directeur du Centre de sociologie de la famille, il a récemment publié une Sociologie de la famille contemporaine, Armand Colin, 2e éd., 2007, L'individualisme est un humanisme, L'Aube, 2007, ou Les Adonaissants, Armand Colin, 2006.
[2] L'enfant n'est pas qu'un enfant...- Les Grands Dossiers des Sciences Humaines 2007/9 (N°8), page 3
[3] Voir C. Taylor, Les Sources du moi. La formation de l'identité...

III. Le Public : les 5-9 ans

1. Caractéristiques générales

Les adultes ont à respecter l'enfant à un double titre, et ils doivent demander aussi un respect qui leur est dû, double lui aussi, en tant que « parent » et en tant que personne (ce qui n'est pas équivalent). Ils sont en effet eux-mêmes confrontés au même défi, ils ont, eux aussi, un impératif, dépasser leur définition statutaire, ne pas se reposer sur leurs positions sociales afin de créer encore leur propre vie. L'horizon de l'éducation n'est pas celui de la confusion des rôles et des places, il est bien davantage celui de la complexité du travail éducatif.

Un enfant autonome plutôt que roi

Le droit des individus à devenir eux-mêmes est devenu la croyance centrale de la seconde modernité. Les critiques du nouveau statut de l'enfant oublient totalement ce fait, aussi ne comprennent-ils pas pourquoi le rapport à l'enfant a changé ! L'enfant a changé d'identité non parce que les adultes s'inclineraient devant l'enfant roi, mais parce que tout individu, jeune ou non, est « roi » dans une société individualiste. Ne nous méprenons pas sur le terme « roi ». La loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002 qui n'a pas voulu admettre que les parents et les enfants se doivent un respect mutuel demande, cependant, dans les articles suivants au père et à la mère de l'exercer dans certaines conditions, « dans le respect dû à la personne » de l'enfant : « Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. » L'enfant n'est donc pas totalement roi puisqu'il n'a pas toute autorité sur son existence, mais il le devient progressivement. L'enjeu de ce terme « roi » renvoie à l'idée d'autonomie.

Le changement de statut des parents et des enfants ne supprime pas les spécificités des enfants et des adultes ; mais il complique la relation pédagogique, détruisant une certaine cohérence du fait de la nature double de chacun des individus en présence. Certes les « enfants ne sont pas des grandes personnes », selon le titre d'un ouvrage de Béatrice Copper-Royer "Vos enfants ne sont pas des grandes personnes,..." mais ils sont quand même des personnes à part entière.

Enfant roi, enfant « chef de famille »... L'enfant a-t-il pris une place trop grande dans notre société ? Pour François de Singly, le processus d'autonomisation de l'enfant, que consacre le droit, est indissociable du développement de l'individualisme en Occident.[4]

[4] L'enfant n'est pas qu'un enfant...- Les Grands Dossiers des Sciences Humaines 2007/9 (N°8), page 3

III. Le Public : les 5-9 ans

2. Spécificités du public accueilli

Les enfants que nous accueillons sont généralement issus du quartier environnants et se fréquentent, pour la plupart dans les mêmes établissements scolaires. Beaucoup de ceux accueillis les Mercredis sont inscrits dans des activités extrascolaires, au sein de la MJC.
Ainsi l'Accueil du Mercredi se fait de manière disparate. La plupart des enfants vont et viennent à leurs activités, et l'intégration avec le reste du groupe se fait difficile. Il est donc fondamental de mettre en place des actions permettant le Vivre Ensemble, dans des temps informels, particulièrement lors de l'accueil du matin et du soir, ainsi que pendant les temps calmes et tout les temps de vie quotidienne.
Néanmoins il est également important que ces actions soient inscrites dans le fonctionnement de la structure, de par la posture et la volonté pédagogique de l'équipe d'animation. Elle devra en effet, en tout temps, être force de proposition et favoriser la participation active des enfants, que ce soit lors des activités, les temps du repas et goûter ou les temps libres.
L'ont retrouvent souvent les enfants du Mercredi, lors des vacances scolaires. Ce qui permet de les amener à se responsabiliser vis-à-vis des nouveaux arrivants, connaissant le Centre de Loisirs, ils sont souvent amenés à en expliquer le fonctionnement et à faciliter l'intégration des nouveaux enfants.

L'année 2022/2023, ce voit arrivée de nouveaux enfants âgés de 5/6 ans. Souvent frères et sœurs des anciens enfants accueillis jusque là.
Une nouvelle réflexion quant à ce public s'est faite. Comment les intégrer au groupe d'enfants ayant déjà une expérience de la vie en collectivité, tout en prenant en compte leurs caractéristiques.
A contrario, les enfants de 10-12 ans ont quitté l'accueil de loisirs les mercredis, dû à leur entrée au collège. Ainsi, le nouveau groupe d'enfants accueillis sur les temps périscolaires est plus jeune, ont moins l'expérience de la vie en "groupe", sont dans leur 1ère année de participation à une activité sportive et/ou culturelle à la MJC et ne peuvent plus vraiment s'appuyer sur les "anciens" enfants des mercredis pour les accompagner dans la vie du Centre.
Cependant, une partie de ce groupe fréquentant le centre de loisirs sur les périodes de vacances scolaires, cela nous permet d'axer nos actions sur cette dimension de vie quotidienne, dans l'optique qu'ils réutilisent les outils appris sur les temps périscolaires.

Concernant les vacances scolaires, nous sommes confrontés à un retour majoritaire des préados/ados de 10-14 ans. Inversant la tendance de fréquentation des mercredis.
C'est pourquoi, pour mieux répondre aux spécificités de chaque tranche d'âge, l'accueil de loisirs a été séparé en deux groupes distinct : les 5-9 ans et les 10-14 ans. Un 3ème groupe peut être crée lors des vacances d'été : celui des 8-9 ans.

III. le public : les préados / ados

1. Les 10-14 ans : caractéristiques générales

Le Temps Libre, celui de la construction de soi"

« Les adolescents ont de moins en moins de temps libre, nous dit Joël Zaffran, la société s'apparente à une machine à encadrer l'adolescence et à scolariser les temps sociaux. »

En effet, ce qui est de moins en moins pris en compte c'est l'importance de l'informel dans la construction et la socialisation des adolescents : « Ce serait ce qui n'est pas normé, organisé, pensé en tant que tel par les institutions mais que les individus investissent en conférant ainsi des rôles, des fonctions et des enjeux singuliers et sociaux aux espaces et aux temps laissés vacants. »
Amélie Maurin insiste sur ces temps informels (la cour de récré, le retour à la maison…), et toutes les variétés d'activités (ou d'inactivités) relevant du domaine du temps libre, pratiquées de manière autonome ou collective.
Ces temps sont perçus par les adultes comme de l'inactivité, du temps gaspillé et du désœuvrement, bref comme un temps désocialisé. Et pourtant, c'est dans ce temps informel que les adolescents vont se construire : il y a une vraie dimension structurante du temps libre. C'est l'unique moyen pour l'adolescent d'aller plus avant dans l'autonomie et l'affranchissement des rôles. Et Zaffran d'ajouter : « C'est l'instant privilégié où il peut se placer à l'extrême limite du temps et de l'espace, les défier par l'affirmation d'un idéal : celui d'être soi au-delà des temps contraints par l'exploration de nouveaux espaces."

Les travaux sur les valeurs des jeunes menés par Olivier Galland et Bernard Roudet soulignent la communauté de valeurs entre les jeunes et leurs parents. Le modèle d'éducation des parents orienté vers la négociation, ainsi que vers le développement et l'épanouissement des enfants, donne une image qui semble effacer tout conflit de génération. Parallèlement, nombre d'études sur la façon dont les adultes perçoivent les adolescents soulignent combien les adultes ne les comprennent pas et ont d'eux une image négative. Cette contradiction a sans doute plusieurs raisons dont la valeur du « jeunisme » tant valorisé dans la société, et l'évolution des modèles éducatifs vers la négociation à tout prix y joue un rôle important.

Cette mutation des modèles, la difficulté des adolescents ou des jeunes à trouver leur place dans la société a rompu en quelque sorte la chaîne des générations et laisse les nouvelles générations « sans héritage ».
Dans le cadre des loisirs et de l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles en direction des adolescents, l'adulte doit trouver une position lui permettant d'être « absent » pour laisser aux adolescents des temps informels et la liberté d'explorer de nouveaux espaces. Mais il doit être en même temps présent, proposer aides et outils selon les besoins de chacun.

Les institutions culturelles ont aujourd'hui un rôle majeur : celui de permettre aux jeunes de se « réafilier », notamment celles qui sont dépositaires d'un savoir, d'une mémoire ou d'un patrimoine à transmettre. Elles se doivent de trouver les voies d'une transmission nouvelle qui tiennent compte des pratiques des adolescents, afin qu'ils deviennent pleinement acteurs et artisans du monde de demain.

III. les préados / ados

L'adolescence est généralement décrite comme une phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte, mais les modalités de passage ce sont progressivement désagrégées : il n'y a plus de rituels installés. Aujourd'hui, avec la massification scolaire et l'allongement des études, il est difficile de fixer les bornes d'âge qui encadrent l'adolescence : on parle de préados dès 11 ans et de post ado jusqu'à 17 ans. Ce n'est plus la puberté qui détermine ce stade.
Galland O. - L'entrée dans la vie adulte en France -

François de Singly définit ce nouveau stade d'**Adonaissance**.

"C'est un temps, pendant lequel le jeune cherche ses marques, plus générationnelles que personnelles afin de se prouver et de prouver aux autre que son identité ne se réduit pas à son appartenance familiale." L'adolescent est à la fois un adolescent et une personne.
Les adolescents d'aujourd'hui ressemblent aux « petites poucettes » de Michel Serres (2013) qui tiennent dans leurs mains des terminaux mobiles de contenus culturels très diversifiés et hyperreliés, leur permettant tout aussi bien de lire que de regarder un film ou d'effectuer une visite de musée virtuelle et instantanée. Fort différents des adolescents des générations précédentes de ce point de vue, ils leur ressemblent cependant en ce qu'ils partagent avec eux les aspirations de leur âge : expérimenter « leur » être au monde et construire leur identité dans un espace-temps contraint par les temps familiaux et scolaires.

"Indépendance ne se confond pas avec autonomie"

L'indépendance désigne le refus de tout lien de dépendance et le travail d'émancipation vis-à-vis de ces liens, alors que l'autonomie est la construction personnelle de "son monde". L'adolescent reste dépendant de ses parents qui doivent continuer à le protéger en tant que mineur; il se trouve aussi dans une émancipation progressive vis-à-vis de ce lien de dépendance.
François de Singly - les Adonaissants -

La particularité de l'adolescent moderne serait de conjuguer une forme d'autonomie (notamment dans la gestion des relations amicales et de l'emploi du temps) avec le maintien, inévitable à cet âge de la vie, d'une totale dépendance matérielle à l'égard des parents. L'adolescent participe sous de multiples formes - y compris à travers la consommation (téléphone, vêtement, loisirs ...) - à la construction de son monde, qui reste toutefois en grande partie financé par ses parents. C'est peut-être cette autonomie sans indépendance, comme la bien montré François de Singly, qui caractérise aujourd'hui l'adolescence. Elle contribue à transformer, assez fortement, le rôle de ses parents, à donner une importance nouvelle au groupe de pairs et à la culture adolescente dans le processus d'individualisation et de socialisation, et enfin, à redéfinir le rapport entre les sexes.

La culture jeune a pour fonction de créer la distance nécessaire entre les générations afin que les plus jeune puissent vivre, à certains moments, dans leur monde, qui ne se confond pas avec l'univers parental. Les Adolescents vont investir fortement leur environnement pour mener des expérimentations, s 'essayer à des identités, dans les relations multiples, avec les pairs mais aussi avec la famille, l'école et la collectivité. Les modèles que l'adolescent va expérimenter vont dépendre d'un certain nombre de facteur : le milieu socio-économique dont il est issu, son milieu culturel, les ressources dont il dispose, les valeurs portées par la famille, le genre auquel il appartient.

Donc même si l'adolescence reste pour tous une période où le futur adulte va se fonder, ce moment n'est pas le même pour tous les ados, à l'image de ce qui se passe dans tous les groupes sociaux. Par contre, ils ont une préoccupation commune : celle de trouver leur place, d'élaborer leur identité singulière au sein d'un groupe dans un monde instable.
Chantal Dahan - Chargé d'étude et de recherche à l'INSEP - Les adolescent et la culture.

III. le public : les préados / ados

1. Volonté pédagogique

L"on constate, une désertion des 12 ans et plus des lieux culturels et un appauvrissement de dispositifs et structures à leur destination.
Il est alors important de proposer un accueil / un lieu de vie pour ces « pré ados » au sein de la MJC, qui est au cœur d'initiatives participatives et culturelles.

En proposant dans un premier temps un accueil différencié des 10-14 ans, nous ciblons les enfants fréquentant déjà ou ayant fréquenté le centre de loisirs sur les mercredis ou vacances et fait suite à une forte demande des enfants âgés alors de 10 ans , de se détacher du groupe qui regroupé en une seule entité les 6-12 ans et ainsi d'être plus considéré comme « grand ».
Nous avons répondu à cette demande, dans un premier temps, sur la période des vacances scolaires et des mercredis, en leur permettant de s'impliquer dans des projets qui les concernent et / ou dans des moments de vie de la MJC.

Il est important de penser l'accueil ados, tel aiment ainsi se définir les 10 ans et plus, comme lieu d'expérimentation et de projet prenant en compte les spécificités adolescentes, comme vu ci-haut. Pour cela il s'agira de mettre en œuvre des actions leur permettant de construire avec ses pairs le temps de loisirs (temps d'activités) ; de s'y inscrire et de s'impliquer dans celui-ci, à court-moyen ou long terme, en le laissant s'essayer à différentes pratiques.

Notre volonté sera de le responsabiliser, le valoriser, lui apprendre à s'engager, à connaître l'autre mais aussi à être dans une pensée collective. Nous formerons le jeune à travers différentes pratiques en partant de ses compétences et / ou en lui permettant d'en acquérir de nouvelles. Nous sommes bien dans l'idée d'une co-construction de son temps libre avec ses pairs et les adultes, dans le but de le rendre pleinement acteur de son temps.

L'animateur devenant ainsi accompagnateur et facilitateur de projet.

L'accueil Ados a pour finalité l'ouverture d'un accueil jeune, accessible uniquement dès 14 ans. Il devient donc un accueil "passerelle", qui permet aux préados/ados de s'expérimenter à une pensée collective en vue de devenir pleinement acteur d'un accueil qui leur ai consacré.

Ce projet en en cours de réalisation et a pour expectative une ouverture courant 2024/2025.

IV. Dispositifs pédagogiques

Aménagement de l'espace

"C'est bien évidemment mettre en place des repères. Chaque personne a besoin d'un espace où elle peut se sentir en sécurité, d'où elle agira sur le monde qui l'environne.
Cette notion implique une forte dimension affective pour les enfants. Ils recherchent le dedans comme lieu de sécurité, du connu, du protégé, tout en étant par ailleurs le lieu de dépendance, d'enfermement. (…) En revanche, le dehors est lieu de liberté, de découverte, d'indépendance, mais aussi paradoxalement celui du danger, de l'inconnu, de l'insécurité.
Pour passer du dedans au dehors, il est nécessaire de s'approprier un espace sécurisant. »
(André Danancher – Séminaire de réflexion Place de l'Enfant).

« S'approprier un lieu, ce n'est pas seulement en avoir l'usage reconnu, c'est établir une relation avec lui, pouvoir y marquer son empreinte, devenir acteur de sa transformation. »
(M.-J. Chombart de Lauwe).

Les différents espaces d'accueil des enfants ont été pensée en fonction de chaque tranche d'âge.

Pour les enfants de 5 - 9 ans, la Bibliothèque où ils sont accueillie, est divisée en trois espaces distinct :

- le coin d'accueil - avec les portes manteaux, le Baby-foot et des tables de jeux. Cet espace est géré par un animateur. Il se doit d'accueillir enfants et parents et de compléter le registre de présence au fur et à mesure. Il doit veiller à ce que chaque enfant ai ses affaires avant de partir en activités ou avec ses parents. L'animateur référent de cet espace doit contrôler les entrées et les sorties de chaque enfants.
- le coin jeux - avec des tables de jeux, un canapé, une ludothèque. C'est aussi ici qu'on accède à un espace dit "régie animateur", où se trouve un lavabo. Cet endroit doit être accessible qu'en présence d'un animateur.
  Le coin jeu est en gestion libre. Les enfants sont libre de choisir les jeux de sociétés, à conditions qu'ils soient rangés dans l'étagère après chaque utilisation.
- le coin "calme" - avec des canapés, des tapis, des tables pour dessiner, une bibliothèque et une étagère pour entreposer les "activités" des enfants. Cet espace est un lieu dont l'usage se veut calme. Les enfants pourront y dessiner, lire ou juste se reposer. Ils peuvent déposer leurs chaussures dans un casier à l'entrée de cet espace. Le coin calme est géré par un animateur, qui veillera au respect de ce lieu. Il pourra proposer des petites activités pour un retour au calme des enfants. C'est aussi dans ce lieu que se tient le "quoi de neuf ? " dont nous parlerons plus tard.

Pour les 10 - 14 ans, "l'atelier bois" a été pensée comme salle Ados. S'y trouve, une ludothèque, un baby-foot, une Mangathèque, mais surtout plusieurs coins canapés, essentielle dans la construction de l'adolescent dans le temps libre. Ces canapés sont des lieux d'échanges, de construction, de débat mais aussi un espace pour "ne rien faire". C'est dans ces temps informels où l'on laisse la possibilité à la Culture adolescente de pleinement s'exprimer, que celui-ci se construit.

Cet espace doit être un lieu de vie où chacun puisse s'exprimer. L'idée étant qu'elle soit utilisée par et pour les ados. L'animateur devenant accompagnateur et médiateur dans l'utilisation de cet espace.

IV. Dispositifs pédagogiques

Quoi de neuf ?

« Il s'agit d'un temps important dans l'apprentissage du Vivre Ensemble.
Moments d'échanges privilégiés : expérimentation du langage vrai entre l'éducateur et l'enfant. Préfiguration du Conseil de classe créé en France en 1963."

« L'enfant ne pense pas moins ni moins bien que l'adulte : il pense autrement. Notre façon de penser est faite d'images ternies et de sentiments poussiéreux. L'enfant, lui, pense avec ses sentiments, pas avec son intellect. Cela ne nous aide pas à communiquer avec lui et il n'y a probablement pas d'art plus difficile que celui de parler aux enfants. »
(Janusz Korczak, Comment aimer un enfant,)

Réunit le matin avant l'activité, entre 9h30 et 10h, les enfants et les animateurs, échanges sur des sujets qui les concernent ou qui les intéressent.
Ce temps permet d'annoncer la journée aux enfants, de prendre la température du groupe, de s'exprimer sur différents sujets. C'est aussi durant ce temps que les animateurs utiliserons l'outil "boîte aux lettres", expliquer plus bas.
Le Quoi de neuf? peut également servir de temps de régulation et de médiation, pour les animateurs. Mais également permettre des moments de débat, selon le besoin qui se fait ressentir auprès du groupe. C'est un temps qui doit être pensé par l'équipe d'animation et préparé afin de pleinement être utilisé.

La boîte aux lettres

Outil de libre expression indispensable pour faciliter la communication entre les enfants et l'équipe pédagogique. Il est souvent plus facile d'écrire quelque chose que de le dire.

La boîte aux lettres est accessible à tous ceux qu'ils veulent s'exprimer, enfants et animateurs. Elle se trouve dans le coin "calme".

Y est inscrits les informations importantes de la journée, des idées, des commentaires… Formidable outils de communication, il permet à travers l'écrit de véhiculer ses pensées, parfois même de manières anonymes.

Surtout elle apprend :
o À attendre une réponse au lieu de l'exiger sur le champ.
o À faire la part des choses : écrire suppose une décision préalable. Il n'est pas rare que l'enfant veuille retirer la lettre qu'il a glissée dans la boîte.
o À réfléchir, à motiver une action, une décision.

La boite aux lettre est ouverte avec les enfants tous les matins durant le Quoi de neuf ?. Le dépouillage se fait par un animateur ou un enfant, qui en fait la lecture au reste du groupe. Peut e découler un débat sur certains sujets.

IV. Dispositifs pédagogiques

Les responsables de vie quotidienne

Dans notre intention d'axer nos actions autour de l'apprentissage du vivre ensemble, nous responsabilisons les enfants en leur permettant, de manière volontaire, d'être responsable d'une partie de la Vie du Centre. En binôme, il se proposerons d'accomplir certains tâches, pour pleinement faire vivre l'accueil de loisirs dans lequel ils sont, pour que l'accueil ne deviennent plus simplement une lieu de loisirs, mais bien un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et donc d'être dans une démarche de Vivre Ensemble.

Des fiches "responsabilité" seront créées avec les enfants, pour rappeler le rôle et les missions de chacun. Elles seront affichées à la bibliothèque.

Les différents postes de responsable :

- Responsable du Quoi de neuf ? : un enfant aura la charge d'assurer le dépouillage de la boite aux lettre et d'en transmettre les informations au reste du groupe. Son binôme s'assurera de distribuer la parole et de faire en sorte que le temps de parole de chacun soit respecté, accompagné par un animateur.
- Responsable Bibliothèque / jeux de sociétés : il veillera au respect de la bibliothèque et garantira le rangement de celle-ci tout au long de la journée. Il signalera aux animateurs les défaillances et les livres / jeux, abîmés.
- Responsable du Baby-foot : Il veillera au respect de l'utilisation du Baby-foot (respect des règles du jeu, horaires, respect du matériel, volume sonore...). Il pourra mettre en place un "planning" d'utilisation et veillera à ce chacun puisse y jouer, sans exclure personne. Il signalera tout problème aux animateurs.
- Responsable du repas : le binôme accompagnera les animateurs dans l'organisation du repas. Ils pourront distribuer le pain, chercher les carafes d'eau, chercher les plats avec un animateur. Ils seront amener à veiller au "rythme du repas".
- Responsable "Feu rouge" : Lors des temps de repas, un feu tricolore est mis en place. Il permet de réguler le volume sonore lors du temps du repas et goûter. Un enfant sera en charge de son utilisation. Vert : volume normale ; Orange : retour à la normale exigée ; Rouge : volume sonore trop fort, retour au calme exigé. Un animateur accompagnera l'enfant dans l'utilisation de cet outil.
- Responsable du goûter : le binôme se en charge de l'installation du réfectoire, dans laquelle a lieu le goûter. Il choisira le goûter du jour, et aidera à sa préparation si besoin. Il distribuera les boissons et le goûter. Il pourra être amener à récolter les "envies" des enfants concernant le goûter afin que les animateurs organise une activité cuisine sur les prochains mercredis.
- Responsable du matériel : le binôme accompagnera l'animateur dans sa préparation de l'activité. C'est à dire qui l'accompagnera dans la régie pour prendre et ramener le matériel, veillera à son utilisation et son état. Lors de sortie il sera en charge de la trousse à pharmacie.
- Eco-responsable : le binôme veillera au geste éco du quotidien. Lumière éteinte lorsque personne est dans la salle, porte fermée, chauffage éteint en fin de journée, bonne utilisation des poubelles de tri (papier et autres) dans les lieux d'accueil, utilisation non abusive de l'eau dans les temps de lavage de main. L'idée est de leur donner des bons gestes du quotidien qu'il puisse réutiliser dans leur lieu d'activité à la MJC mais aussi chez eux. De temps à autres, des temps de sensibilisation seront organiser lors de temps spécificités afin d'aborder des notions "d'Eco-responsabilité".

En fin de journée ou lors du Quoi de neuf ? suivant, un point est fait sur les différent postes. Il permet de voir si l'enfant a tenu son rôle ou non, de comprendre pourquoi, mais aussi de noter des défaillances dans les missions confiées et trouver des solutions pour y remédier avec les enfants. Ces postes peuvent évoluer en fonction de la demande des enfants.

IV. Dispositifs pédagogiques

Journée "Choix des enfants"

Parce qu'il est important d'écouter les besoins et envies des enfants, une journée, appelée "choix des enfants", est proposée ponctuellement.
Elle permet, en concertation avec eux, de proposer une animation choisis de manière collégiale.
Cette journée peut prendre forme de différente manière, soit avec l'utilisation de la boîte aux lettres, soit lors du quoi de neuf?.
Lors de la proposition d'activités, les enfants sont confrontés à l'envie ou pas des autres de participer à ce que l'on propose, à la prise en compte de la faisabilité de cette activité (temps extérieur, matériel, budget du centre de loisirs, variétés des activités choisies) ou tout simplement au goût de chacun.

La journée des enfants est un outil idéal favorisant l'écoute, les échanges et la médiation, nécessaire dans l'acquisition du Vivre ensemble.

Le ca(d)rré

Afin d'acquérir une certaine harmonie au sein du centre de loisirs et de définir les limites ensemble, qui seront respectées par tous, il est nécessaire de mettre le cadre avec les enfants et les animateurs en même temps.

De ce fait nous mettons en place le ca(d)rré ci-dessous :

Lois / règlementations

Les animateurs mettent des post-it ici pour expliquer ce qu'il ne faut absolument pas faire

Non-négociable

Les enfants mettent des post-it ici pour dire les comportements qu'ils n'aiment pas voir

Vivre ensemble

Négociable

Les enfants mettent des post-it ici pour dire ce qu'ils voudraient pourvoir avoir le droit de faire

Espace de liberté

Les enfants mettent des post-it ici pour dire ce qu'ils veulent faire

IV. Dispositifs pédagogiques

Le temps du repas

L'alimentation a une place importante dans le développement de l'enfant. Les temps du repas
remplissent alors trois fonctions essentielles :

- Fonction nutritionnelle :
-Favoriser les bonnes conditions de croissance,
-permettre des activités physiques et culturelles ;
- Fonction éducative :
-créer de bonnes habitudes alimentaires,
-apprendre le goût, mets nouveaux,
-être un lieu d'échange, de solidarité et de convivialité,
-aborder le côté économique (gaspillage),
- Fonction sociale :
-moment de convivialité,
-de régulation pour le groupe, d'échange.

Le moment du repas est un temps d'activité comme un autre. L'animateur est celui qui va permettre à l'enfant de goûter, de choisir et d'apprécier tous les mets servis.
Les responsables du repas vont à la cuisine chercher les plats, qu'ils choisiront ou non de servir à la table des enfants.
Afin de pallier au gaspillage alimentaire, les enfants ont la possibilité de choisir la quantité voulu dans leur assiette (de manière raisonnable). A la fin du repas, il débarrasse chacun leur table et finisse ainsi ce temps sur un moment calme, aidant à la digestion.

Les animateurs veillent au bon déroulement du repas tout du long.

Durant les vacances scolaires, 1 fois par semaine, les enfants /ados sont amenés à cuisiner un repas complet pour le groupe. C'est ici l'occasion d'aborder des notions sur l'alimentation et le bien manger, d'élaborer des recettes saines et qui sortent de l'ordinaire, de s'essayer et comprendre les différentes étapes dans la réalisation d'une recette.

C'est un moment privilégié avec les enfants / ados, dans lequel ont partage des savoirs et des connaissance et ou on établi une relation de confiance entre enfant / ados et adulte.
L'activité doit être pensé comme une activité pédagogique et être menée comme telle par les animateurs.

IV. Dispositifs pédagogiques

Les temps d'activités

Les animations fonctionnent bien que si elles ont été réellement imaginées, pensées et conçues en fonction des envies, des besoins et des capacités des enfants.

Il est important de :

- Avant l'activité :

-rechercher quel est l'intérêt pédagogique,
-prévoir son déroulement pour atteindre un résultat,
-se rappeler qu'une activité a et doit avoir un caractère d'éveil,
-l'activité est aussi un plaisir, un loisir et un jeu.

- Pendant l'activité :

Mobiliser le plus grand nombre d'enfants, dès le début de l'activité, en provoquant l'intérêt, l'envie plutôt que la contrainte, en éveillant :
-la curiosité,
-le plaisir de jouer,
-l'imagination…

- Après l'activité :

-faire un point avec les enfants et les animateurs,
-utiliser ces éléments dans le bilan de journée et pour les préparations futures.

Les activités doivent être variées et riche en apprentissage.
Chaque forme donnée doit amener à répondre à des objectifs d'acquisition.
Que ce soit pour des activités manuelles, sportives, d'expressions, de découvertes, chacune d'entre elle répondent a des besoins identifiés selon un public spécifique. Sont à considérer, l'âge des enfants, leurs spécificités et capacités motrices, intellectuelles et sociales, l'enfant seul et l'enfant dans le groupe, ses envies, ses besoins, ses demandes...

Chaque enfant est un individu à part entière et n'a pas les mêmes attentes que ses pairs.

Il est donc important de prendre cela en compte et de définir des objectifs clairs et précis à atteindre, en diversifiant les animations proposées.

IV. Dispositifs pédagogiques

Les projets

En parallèle des activités proposées au sein du centre de loisirs, les enfants sont inscrits dans différents projets en lien avec la MJC Lillebonne, d'autres MJC Grand Est ou même de la ville de Nancy.

Quelques projets :

v Le défilé de la St Nicolas
Voici trois ans maintenant que les enfants des Centres de Loisirs des MJC de Nancy sont conviés a participer au défilé de la St Nicolas.
La 1ère année a été l'occasion pour les enfants des MJC, de se rencontrer lors d'un stage sous la tutelle d'une artiste plasticienne.
Pour l'année 2019 et 2021 chacune des Maisons s'est chargé des préparatifs du Défilé chez elle.
Pour les enfants de Lillebonne, nous avons organisés des temps de préparation les mercredis mais également les samedis, offrant la possibilité, de manière volontaire, de faire participer enfants et parents. L'occasion pour chacun d'intégrer le projet et de le vivre du début jusqu'à la fin, dans un moment de convivialité et de partage.

v Projets internes
-Création d'un escape Game avec l'association Hiatus, présenté lors du Festival du Jeu organisé par et à la MJC Lillebonne;
-Initiation au Cirque avec spécialité Tissu Aérien, mené les mercredis par une stagiaire en BPJEPS Cirque;
-création d'un jeu de société avec l'association Hiatus;
-Plantation et aménagement des espaces verts de la MJC
-atelier typographique et impression d'affiches avec l'imprimerie Bâtard
-confection de décors, bricolage pour certains Festival (Tsiga Festival, Fanfare & spaghetti, Festival du Jeu...)
-Projet "Patrimoine et Culture" avec les ados du centre de loisirs. Le but étant la réalisation d"interview d'artistes implantés à la MJC Lillebonne, dans le cadre des journées du patrimoine en Septembre 2022.
-Projet Révolte, avec l'Imprimerie Bâtard. Réflexion et impression typographique en partant de revendications des enfants.
-Projet autour de la déconstruction des stéréotype de genre. ; Réalisation d'affiches, inspirées des collages militants féministes dans la rue, coller sur les murs de la MJC.

v Club Ados
Suite à une forte demande des Ados du centre de loisirs d'organiser des rencontres autour du jeu de rôle et de sociétés, l'année 2022 é été propice à l'accueil de ces Ados sur les samedis de l'année scolaire. Aux vues de la fréquentation et de la demande, un Club de jeux Ados a ouvert ses portes les samedis 2022/23.

V Veillée Ados
Chaque vacances se verra organiser une veillée avec les ados présents au Centre de Loisirs, favorisant ainsi un temps convivial et permettant de créer des liens entres ados mais aussi ados/animateurs, dans le but de concevoir/d'imaginer ensemble de futurs projets Ados.

V. Cadre légal et règlementaire

RÉGLEMENTATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

les Accueils Collectifs à caratère éducatif relèvent du code de l'action sociale et des familles.
Nous devons appliquer les recommandations départementales msies en place par la Direction Départementale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale.

Lors de séjour se déroulant dans un autre département, nous devons appliquer les recommandations de ce dernier.
Le comportemetn des encadrants doit être conforme à la loi et à nos missions.

projet éducatif et projet pédagogique

Organiser un Accueil Collectif de Mineur (ACM) s'inscrit dans une démarche de projet d'éducation des enfants et des jeunes.
Le projet éducatif et le projet pédagogique sont des éléments qui garantissent la qualité des ACM. Ils sont obligatoires pour tous les ACM.
Ces deux documents doivent être communiqués aux familles ou aux représentants légaux des enfants.

Le Projet éducatif est un document qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur. Il constitue al référence autour de laquelle le Directeur et son équipe construiront le projet pédagogique.

Le Directeur met en œuvre le projet éducatif en établissant un document obligatoire - appelé projet pédagogique - élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de l'accueil ou du séjour.
Le projet pédagogique s'appuie sur des objectifs qui prennent en compte les besoins et l'intérêt des enfants.

taux d'encadrement

La réglementation définit un taux d'encadrement pour chaque type d'accueil basé sur l'effectif réel accueilli.

Pour les accueils de loisirs et les séjours de vacances, ce taux minimum est de 1 animateur pour 8 mineur de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 12 mineurs de plus de 6 ans.

L'équipe devra être constituée d'au moins 50% de diplômés BAFA ou équivalents et d'un maximum de 20% sans formation.
(cf. journal de l'animation - Spécial Directeur & Directrice)

V. Cadre légal et règlementaire

suivi sanitaire

Le Directeur désigne une personne membre de l'équipe d'encadrement qui sera chargée du suivi sanitaire.

Le suivi sanitaire consiste, sous l'autorité du Directeur, à :

- s"assurer d'être en possession des renseignements médicaux pour chaque mineur accueilli
- informer les membres de l'équipe de l'existence d'allergies ou autres pathologies
- assurer le lien avec le médecin et l'hôpital
- recueillir, distribuer et assurer le suivi des traitements médicaux et médicamenteux
- organiser l'infirmerie et gérer les petits soins au quotidien
- tenir à jour les trousses à pharmacie
- porter secours et mettre en œuvre les premiers gestes de secours en cas d'accidents
- informer les responsables légaux de tout évènements de santé survenu pendant le séjour

la pharmacie

La pharmacie du séjour doit être constituée selon le nombre de personne dans le groupe, le milieu environnant, les activités sportives et physiques prévues.
Avant toute utilisation d'un produit, l'assistant sanitaire ou à défaut le Directeur, doit vérifier que la fiche sanitaire ne contient pas de contre-indication.

Pendant le séjour, il tient à jour le registre d'infirmerie dès lors qu'un soin est prodigué.
Si un mineur est sous traitement, les parents sont tenus de transmettre au Directeur les médicaments dans leur boîte d'origine marquée du nom de l'enfant et accompagné de l'ordonnance.

Liste indicative du contenu de la trousse de secours :

- un stylo et un carnet d'infirmerie
- une fiche de contact de l'équipe et les numéros d'urgence
- des ciseaux à bout rond
- une pince tire tiques
- du sérum physiologique
- des compresses stériles
- des bandages
- des pansements
- des gants à usage unique
- une couverture de survie
- une pince à épiler
- des mouchoirs en papiers
- du sparadrap
- du sucre emballé
- un thermomètre
- du désinfectant
- un aspi venin
- de la crème solaire (été) ...

V. Cadre légal et règlementaire

PLAIES SIMPLES

- se laver les mains à l'eau ou au gel hydroalcoolique
- mettre des gants à usage unique
- nettoyer la plaie et son pourtour de l'intérieur vers l'extérieur, savonner, rincer, sécher
- désinfecter avec une solution antiseptique et des compresses stériles
- ne couvrir que si nécessaire, d'un pansement, laisser à 'l'air libre le plus possible

SAIGNEMENTS DE NEZ

- faire s'assoir l'enfant, tête pensée en avant
- faire moucher, comprimer la narine qui saigne avec le doigt pendant 10 minutes
- **attention**, ne jamais allonger l'enfant, ne jamais faire pencher la tête en arrière

COUP DE CHALEUR ET INSOLATION

- mettre au frais ou à l'ombre
- dévêtir et rafraichir avec des linges imbibés d'eau
- prendre la température et appeler le médecin ou les secours en fonction de a gravité

PROJECTION DANS L'ŒIL

- si poussière, insecte ... : rinçage occulaire au sérum physiologique
- si projectiond'un produit chimique : rincer abondamment l'oeil ou els yeux sous l'eau courante pendant 10 minutes et appeler les secours avec els références du produit

BRÛLURE

- toujours refroidir la peau au plus vite à l'eau courante pendant au moins 5 minutes
- retirer pendant l'arrosage les vêtements éventuels au contact de la brûlure sauf s'ils adhèrent à la peau
- **Attention**, ne pas percer les cloques s'il y en a contacter les secours

VOMISSEMENTS, FIÈVRES, MAL DE VENTRE

- ne rien donner à boire ou à manger
- esssayer de connaître les origines du malaise
- s'il s'agit de sang, appeler immédiatement le 15
- en attendant, positionner l'enfant en position demi-assise
- si possible,r écupérer et garder les rejets pour les donner au médecin

V. Cadre légal et règlementaire

suivi sanitaire

Le Directeur désigne une personne membre de l'équipe d'encadrement qui sera chargée du suivi sanitaire.

Le suivi sanitaire consiste, sous l'autorité du Directeur, à :

- s"assurer d'être en possession des renseignements médicaux pour chaque mineur accueilli
- informer les membres de l'équipe de l'existence d'allergies ou autres pathologies
- assurer le lien avec le médecin et l'hôpital
- recueillir, distribuer et assurer le suivi des traitements médicaux et médicamenteux
- organiser l'infirmerie et gérer les petits soins au quotidien
- tenir à jour les trousses à pharmacie
- porter secours et mettre en œuvre les premiers gestes de secours en cas d'accidents
- informer les responsables légaux de tout évènements de santé survenu pendant le séjour

la pharmacie

La pharmacie du séjour doit être constituée selon le nombre de personne dans le groupe, le milieu environnant, les activités sportives et physiques prévues.
Avant toute utilisation d'un produit, l'assistant sanitaire ou à défaut le Directeur, doit vérifier que la fiche sanitaire ne contient pas de contre-indication.

Pendant le séjour, il tient à jour le registre d'infirmerie dès lors qu'un soin est prodigué.
Si un mineur est sous traitement, les parents sont tenus de transmettre au Directeur les médicaments dans leur boîte d'origine marquée du nom de l'enfant et accompagné de l'ordonnance.

Liste indicative du contenu de la trousse de secours :

- un stylo et un carnet d'infirmerie
- une fiche de contact de l'équipe et les numéros d'urgence
- des ciseaux à bout rond
- une pince tire tiques
- du sérum physiologique
- des compresses stériles
- des bandages
- des pansements
- des gants à usage unique
- une couverture de survie
- une pince à épiler
- des mouchoirs en papiers
- du sparadrap
- du sucre emballé
- un thermomètre
- du désinfectant
- un aspi venin
- de la crème solaire (été) ...

V. Cadre légal et règlementaire

sortie extérieure

Les activités de plein air sont souvent au cœur des ACM. Elles ne font pas systématiquement l'objet d'une réglementation spécifique, amis doivent être pratiquées avec bon sens et prudence.
L'arrêté du 25 avril 2012 définit les conditions de déroulement et d'encadrement de certaines activités sportives en environnement spécifique dans les ACM (code du sport).
En cas de sortie extérieure, des mesures concrètes et efficaces doivent être prises pour garantir la sécurité des pratiquants ainsi que le bon déroulement éducatif et pédagogique

En référence au projet éducatif, il appartient au Directeur puis à l'équipe pédagogique, d'évaluer les conditions de mise en œuvre de ces activités.

- adapter l'activité à l'enfant
- adapter et vérifier le matériel et le lieu pratique
- vérifier les compétences de l'encadrement et l"effectif du groupe
- vérifier les conditions climatiques et adapter l'activité en fonction
- être vigilant aux recommandations délivrées par les campagnes de prévention

les transports

Quelques soit le déplacement, les règles élémentaires de sécurité doivent être respectées.
Le Directeur est responsable du choix du transporteur.
Les animateurs doivent rappeler les consignes et les recommandations aux enfants avant chaque sortie, que ce soit pour un déplacement pédestre ou en bus.
Les animateurs sont tenus à une obligation de surveillance lors des déplacements et à une grande vigilance lors des pauses et arrêt.

Déplacement pédestre

En général, le piéton est prioritaire sur l'automobiliste car c'est ce dernier qui amène le danger sur la voie. Néanmoins, le piéton a des obligations de prudence et de vigilance.
Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement des ACM.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au Directeur. Lorsqu'une chaussée est brodée d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements) ils sont tenus de les utiliser. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.

Avant toute sortie, il est indispensable de prévoir le listing ainsi que les fiches sanitaires des enfants, la trousse à pharmacie, un moyen de communication ainsi qu'un récapitulatif des principaux numéros d'urgence et coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables.